

Eva Campo Müller, bourse pour le développement local

L'association Eva Campo Müller, pour la première fois et avec la collaboration de la Marie de Sare, a décidé de constituer la bourse Eva Campo Müller, dans le but de promouvoir des projets de développement local basés sur l'innovation sociale.

1. L'objectif de cette bourse est de concevoir et/ou initier un projet de développement à Sare.

Eva envisageait le développement local en consonance avec l'innovation sociale, et, plus précisément, le développement local communautaire en tant que processus holistique destiné à améliorer les vies des habitants des territoires, et l'innovation sociale, comme étant l'optique privilégiée pour le design et la mise en pratique collective de ce processus. Cette perspective comporte quatre éléments principaux : le territoire, le processus, le collectif et la vie placée au centre. Le territoire est l'échelle pour penser le développement local. Dans la mesure où le réseau socio-écologique proche est pris en compte, le territoire est le sujet et l'objet, acteur et bénéficiaire du processus. On se réfère à un processus, car il ne s'agit pas d'une intervention statique avec un début et un aboutissement clair, mais plutôt d'un mouvement collectif et mutable indéfini, résilient par rapport à la complexité du territoire. Collectif, au sens où ce sont les réseaux humains qui constituent le territoire, ceux qui désignent le processus, les acteurs de sa mise en œuvre, et ses bénéficiaires. De sorte que l'innovation sociale est la façon de concevoir un processus collectif adaptable aux changements et à la complexité de l'environnement socio-écologique, un mouvement perpétuel dans l'horizon du développement local communautaire. Voici un point de vue et une proposition qui met au centre la qualité de vie des personnes et de la nature.

Par conséquent, les projets présentés devront prendre en compte :

-L'échelle: Les projets présentés devront prendre en compte le tissu socio-écologique de la commune/territoire choisi(e), le sujet et l'objet de cette intervention. Celui/celle qui présente et coordonne le projet devra accompagner et animer tout le processus. À niveau social, il/elle devra prendre en compte que le territoire s'organise dans trois domaines principaux, à savoir, le publique-institutionnel, l'économique et le communautaire.

-Participation collective: En lien avec le précédent, la proposition devra comporter un design du projet en partenariat (ou la possibilité d'intégrer des apports) et une mise en œuvre collective. Depuis l'optique du développement local, une spéciale attention sera portée à l'articulation institutionnelle, économique et communautaire, et à la proposition des cadres d'organisation et relationnels pertinents pour l'accomplissement de ce but.

-Capacité de résilience: Le processus doit permettre aborder la complexité du territoire. Dès le début, la conscience de la multiplicité des agents et de la réalité complexe de la commune/ du territoire choisi(e) doit être manifeste, aussi bien que la capacité et la volonté de s'adapter aux changements survenus une fois le processus soit déclenché, en déployant des outils correspondants en cas de nécessité.

-Caractéristique processuelle: Dans la mesure du possible, le projet devra connaître les tendances des dynamiques locales. Renforcer ces tendances dans le chemin du développement local communautaire résulte crucial. C'est à dire, le projet doit s'adapter à la réalité de la commune/ du territoire choisi(e), aussi bien que d'essayer une fois fini de stabiliser des communautés et des réseaux relationnels qui auront une continuité.

-La vie au centre: Le développement local communautaire comme horizon, et l'innovation sociale comme perspective comportent l'objectif général de préserver et d'améliorer la vie

des personnes et de la nature. En consonance, le projet devra montrer quelles sont les nécessités collectives qui seront satisfaites avec le projet, ou quels sont les aspects de la vie des habitants de la commune/ du territoire choisi(e) qui seront améliorés.

Les projets pourront porter sur les suivantes thématiques:

-Souveraineté alimentaire: le premier secteur et des projets qui promeuvent la consommation de produits locaux en employant des chaînes courtes de commercialisation.

-L'économie sociale et solidaire: des projets de développement économique qui placent au centre les personnes, en promouvant des nouvelles entreprises de cette caractéristique ou aidant des entreprises traditionnelles à faire la transition vers le modèle social et solidaire.

-L'égalité de genre: des projets qui promeuvent l'« empowerment » des femmes et les relations d'égalité entre les personnes.

-Diversité culturelle et création artistique: Des projets mettant en valeur la diversité culturelle. Des projets de création basés dans des valeurs d'égalité homme-femme et de libération.

-Urbanisme inclusif: des projets répondant aux défis des villes et des villages (l'occupation des rues, la durabilité, le logement, les équipements publiques...) d'une façon inclusive et participative.

Le jury accordera un spécial valeur aux projets comportant une perspective transfrontalière.

Par les liens qu'Eva entretenait avec la ville de Sare, **les projets ayant par but la ville de Sare seront spécialement pris en considération.**

2. Les propositions pourront être présentées individuellement ou en groupe. Chaque participant devra présenter:

a) La proposition du projet: objectifs, méthodologie et chronogramme, entre autres. La capacité de communication avec les acteurs et personnes impliqués dans le projet dans la langue qu'ils/elles choisissent devra être attestée. Dans le cas des groupes, il suffira qu'une personne du groupe garantisse cette communication.

b) Le non-prénom du/de la candidat/e, l'adresse, l'adresse mail, le téléphone, une copie scannée de la carte d'identité, et le curriculum (l'association gardera l'information sur les candidats/candidates jusqu'à la prise de décision, et les membres du jury ne sauront pas leurs noms en avance).

3. Les projets pourront être présentés en les envoyant à un des deux adresses en dessous, jusqu'au 30 novembre 2018 :

evacampomuller.elkartea@gmail.com

Eva Campo Muller elkartea – Anaka kalea, 20 – 20301 IRUN (GIPUZKOA)

4. Un jury délibérera sur tous les projets reçus par l'association Eva Campo Müller et décidera à qui correspond le lauréat. Le jury sera constitué par des membres de ces associations-institutions : un membre d'Hiritik At, un membre de Farapi, un membre de l'association Eva Campo Müller, et un membre d'Eticoop. Le nom du vainqueur sera dévoilé avant le 31 décembre 2018. Si le jury considère que la qualité des travaux présentés est insuffisante, aucune attribution ne sera pas effectuée.

5. Le montant de la bourse sera de 6.000 euros – y compris les retenues prévus par la loi – et l'association Eva Campo Müller payera à la personne à laquelle la bourse a été octroyée de la

suivante manière : le 60 % du montant de la bourse une fois le lauréat soit désigné, tout au début, et le restant 40 %, une fois le projet soit fini et le rapport soit rendu et admis par le jury. Les projets ayant pour cible la commune de Sare auront une dotation de 1000 euros de plus donnés par la Marie de Sare.

6. Le/la gagnant/e de la bourse, une fois désigné/e, aura un délai de 6 mois maximum pour finir le travail et rendre le rapport final à l'association Eva Campo Müller. Pour garantir la réalisation du projet une commission de suivie sera constituée, qui comptera avec les suivants membres:

- Un(e) représentant(e) de la commune/ du territoire choisi(e), si cela est possible.
- Des représentants de l'association Eva Campo Müller.
- Le/la gagnant/e de la bourse.

La tâche de la commission de suivi sera de coordonner la réalisation du projet.

La fréquence des réunions de cette commission sera définie au début du processus.

La commission de suivi aura le droit de modifier le projet.

Les ressources nécessaires pour la réalisation du projet seront fournies par la commission de suivi.

La commission de suivi procurera les ressources communicatives nécessaires.

7. Si le/la gagnant/e n'effectue pas le travail comme il est dû et que ne rend pas le rapport final, il/elle devra restituer le montant perçu.

8. Les documents et ressources créés au cours du projet auront une licence ouverte, mais les noms de l'auteur et de l'association Eva Campo Müller devront être mentionnés.

9. Les résultats du projet devront être présentés publiquement dans la commune/ le territoire choisi(e) et dans autre lieu choisi par l'association Eva Campo Müller. L'association prendra en charge l'organisation de ces présentations, mais le/la gagnant/e de la bourse sera le/la responsable de présenter son travail.

10. Participer dans cet appel de bourse suppose accepter les bases qui la régulent. S'il y avait des doutes concernant l'interprétation des dites bases, c'est à les organisateurs qui correspond d'élucider. Pour avoir plus de précisions: evacampomuller.elkartea@gmail.com